



SÉNAT
DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES – DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE
Recrutement d'un apprenti pour l'année universitaire 2021-2022

Structure d'accueil

La **direction de la Bibliothèque et des Archives** a pour mission :

- l'achat et le prêt des ouvrages et des publications périodiques de toute nature, le classement et la conservation des ouvrages et des collections, la gestion des abonnements et bases de recherche ;
- les recherches bibliographiques et documentaires, la constitution et la mise à disposition de dossiers sur les travaux parlementaires ;
- la collecte, la conservation, le classement et la communication des archives du Sénat, quel que soit leur support, dans le cadre des principes généraux arrêtés par le Bureau ;
- la rédaction et l'impression des *Tables annuelles* des comptes rendus des séances du Sénat ;
- la constitution des dossiers biographiques des sénateurs et la rédaction du *Dictionnaire des parlementaires français* pour les notices concernant les sénateurs.

Elle comprend 2 divisions :

- Division de la Bibliothèque ;
- Division des Archives.

La **division de la Bibliothèque**, dont l'accès est réservé aux Sénateurs, à leurs collaborateurs, aux fonctionnaires et contractuels du Sénat, ainsi qu'aux chercheurs dans des conditions encadrées, gère un fonds de près de 380 000 ouvrages, régulièrement enrichi et comprenant des collections précieuses, ainsi que les ressources documentaires du Sénat (bases électroniques, gestion des abonnements des services du Sénat, etc.).

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

- Contrat d'apprentissage d'un an sur **l'année universitaire 2021-2022**. L'entrée en fonctions interviendra à partir de septembre 2021.
- Le rythme de l'alternance doit permettre soit une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, soit une présence 3 jours par semaine chez l'employeur et 2 jours en école.
- Rémunération selon la réglementation en vigueur.
- Lieu de travail : Sénat, 15 rue de Vaugirard 75006 Paris.
- Prise en charge des frais de transport selon la réglementation en vigueur, accès au restaurant du personnel et aux œuvres sociales.

Descriptif de l'apprentissage proposé

Sous la supervision d'un bibliothécaire assistant spécialisé professionnel et sous l'autorité du responsable de la division de la Bibliothèque du Sénat, au sein de la direction de la Bibliothèque et des Archives, l'apprenti aura en charge les missions suivantes :

1. Missions principales

- Traitement des monographies et périodiques et mise à jour du catalogue (création, contrôle et enrichissement de notices à l'aide du SIGB Portfolio)
- Vérification et mise à jour des états de collection des publications en série (SIGB Portfolio, Colodus)
- Actualisation des notices du fonds patrimonial intégrées au CCFr
- Élaboration d'une bibliographie sur un sujet défini au début de l'apprentissage
- Renseignement bibliographique et sensibilisation au droit de l'information
- Gestion des collections et de leur stockage (publications parlementaires, collections en accès direct, collections en accès indirect)

2. Initiation aux autres missions de la division de la Bibliothèque

- Sélection des ouvrages à acquérir (comité de lecture)
- Analyse des besoins des lecteurs et du taux de rotation des collections
- Formation aux outils documentaires (prise en main du logiciel métier)
- Participation à la politique de communication de la direction (mise à jour du site Internet et des pages intranet de la Direction, organisation d'expositions, etc.)
- Suivi des opérations de numérisation (de manière ponctuelle)
- Actualisation de l'inventaire des collections
- Participation aux missions de conservation (actualisation et mise en place du plan d'urgence pour le sauvetage des collections en cas de sinistre)

Diplôme préparé : Médiateur de l'information et du numérique

Qualités recherchées : autonomie, rigueur, discrétion, qualités relationnelles, disponibilité, réactivité, capacité d'initiative et sens de l'organisation.

Attention ce contrat :

- **n'est pas un contrat de professionnalisation ;**
- **constitue un contrat d'apprentissage du secteur public ouvert de 16 à 30 ans et sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés.**

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation **avant le vendredi 14 mai 2021** à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.

Pour tout renseignement sur les missions du poste : Mathilde BARGIBANT, bibliothécaire assistante spécialisée, (m.bargibant@senat.fr ou 01.42.34.33.88).